

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



Grande Culture - Fourrage n° 5 – 08 Octobre 2018



SOMMAIRE

A retenir
Maïs
Luzerne

ANIMATEUR FILIERE :
GRPF

Rédacteurs :

Yvan MAINER DIESTE

Paul-André MELCHIOR



Structures partenaires :
CA2B,

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

A retenir

Maïs :

Situation des semis : Les semis sont arrivés à maturité complète et ont commencé à être récoltés.

Sésamies : Plus aucune sésamie n'a été relevée dans les pièges. La notation par décortication des cannes nous a permis de constater une forte présence de larves (surtout sur les premières parcelles semées) qui risque d'hiverner et d'être retrouvées dans la parcelle l'année suivante.

Pyrales : Comme la sésamie, la présence de pyrale dans les pièges est nulle. La notation par décortication des cannes nous a permis de constater une forte présence de larves (surtout sur les premières parcelles semées) qui risque d'hiverner et d'être retrouvées dans la parcelle l'année suivante.

Héliothis : Aucun dégât observé.

Fusariose (moniliforme et graminearum) : Attention, les attaques larvaires et la forte humidité de cette saison laissent place à des attaques de fusarium. Pour le moment, aucun dégât n'est significatif.

Adventices : présence de datura, carex, panic pied de coq, sorgho d'Alep, pourpier maraîcher ...

Luzerne :

Situation des semis : Certaines luzernières ont été fauchées pour la dernière fois. Elles passeront l'hiver à 15 cm de hauteur.

LEV : Bien que toutes les plantes présentent des symptômes du virus, l'intensité de celui-ci n'a jamais eu d'influence sur la récolte.

Pseudopeziza et Pepper spot : Les relevés précédant montrent un développement de ces maladies proportionnel au développement de la luzerne, sans jamais influencer significativement le rendement. Le taux d'infestation sera à surveiller à la reprise de végétation sortie hiver.

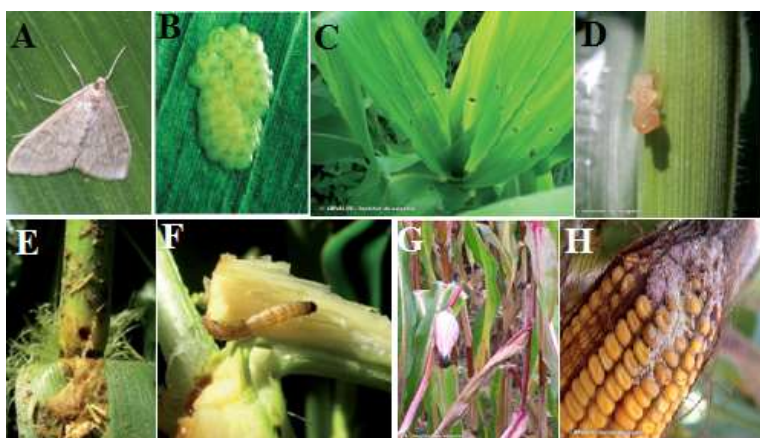
Maïs

- **Stade phénologique**

Le maïs est arrivé à maturité complète, la récolte a commencé et reste dépendante de la météo.



- **Pyrale du maïs - *Ostrinia nubilalis***



Observation : La notation par décortication des cannes nous a permis de constater une forte présence de larves qui risque d'hiverner et d'être retrouvées dans la parcelle l'année suivante. Les parcelles semées précocement sont globalement plus attaquées.

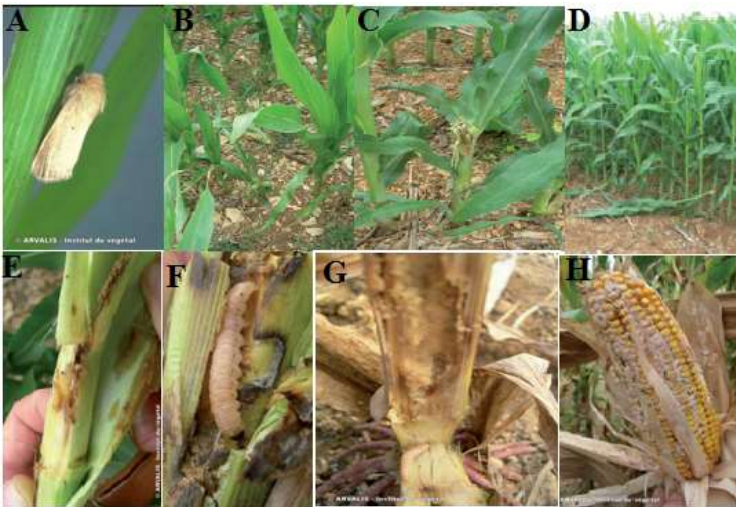
Évaluation du risque : Risque modéré pour le moment mais qui pourrait augmenter au fur et à mesure du séchage des cannes ; il est nécessaire de rester vigilant car la pyrale est préjudiciable jusqu'à la récolte....

Gestion du risque :

- **Solutions préventives :** Après la récolte, un broyage fin des cannes de maïs va diminuer la population de larves de pyrales présentes à l'automne de l'ordre de 70 à 80% (selon la qualité du broyage et le climat hivernal). Les larves de pyrale sont très résistantes au froid. Cependant, pluies et températures douces entraînent de façon significative des développements de pathogènes sur les larves diapausantes. Certaines années, cela contribue à la diminution de population de pyrale. Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de production sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective.
- **Solutions curatives :** des produits de biocontrôle (cf lien de la liste des produits de biocontrôle en fin du BSV – *Liens utiles*) peuvent être utilisés au stade œufs.

Seuil indicateur de risque : de 0,8 à 1 larve par plante, l'automne précédent.

- **Sésamie du maïs - *Sesamia nonagrioides***



A : dépôt des œufs sur la partie inférieure de la plante.
 B : 1ers symptômes : flétrissement des plantes.
 C : Destruction du pied à la hauteur où les larves fourmillent.
 D : : Dégâts de larve G1, des pieds sont cassés sous la pression de la larve dans la tige
 E : La plante où les oeufs ont été pondus et à partir de laquelle les larves se dispersent à partir du 3ème stade larvaire
 F : Larve de sésamie à l'intérieur de la tige
 G : En fin de saison, les larves G2 se réfugient dans le collet des plantes.
 H : Développement du fusarium

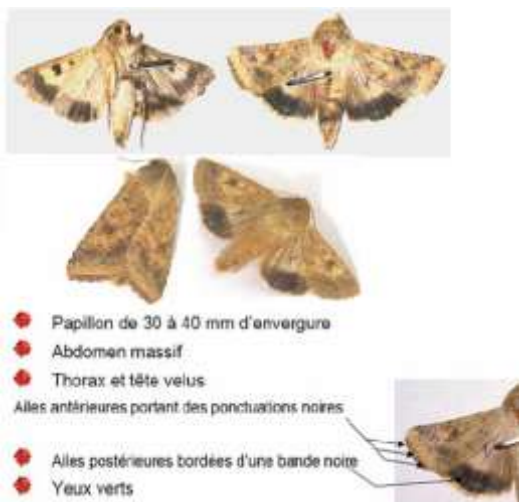
Observation : La notation par décortication des cannes nous a permis de constater une forte présence de larves qui risque d'hiverner et d'être retrouvées dans la parcelle l'année suivante. Les parcelles semées précocement sont globalement plus attaquées.

Evaluation du risque : *Risque faible* pour le moment mais l'association avec la pyrale entrainera un risque plus important au fur et à mesure du séchage des cannes ; il est nécessaire de rester vigilant car la sésamie est préjudiciable jusqu'à la récolte....

Gestion du risque : Dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente, particulièrement si l'hiver a été doux, il est nécessaire de mettre en place des mesures préventives.

- **Après la récolte,** broyer les résidus et les collets. Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de production sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.
- Les températures négatives au sol détruisent les larves présentes dans les cannes de maïs et limitent ainsi l'extension de la sésamie.

- **Héliothis – *Helicoverpa armigera***



Observation : Aucune larve observée lors des découpes de cannes.

Evaluation du risque : *Risque faible* ; L'héliothis n'a pas une incidence très grande sur la productivité mais sur la qualité sanitaire (portes d'entrée pour les spores de *Fusarium* de la section *liséola*).

Seuil indicateur de risque : 20 chenilles / m²

- **Les Fusarioses des épis**

Les symptômes de fusariose sur épis et grains se matérialisent par la présence de mycélium et de grains pourris selon deux scénarios typiques de l'espèce de Fusarium.

- **Fusarium graminearum (FG)**

Le développement de la maladie s'effectue généralement du sommet de l'épi vers la base. Les grains de la zone apicale et souvent la pointe de la rafle présentent des couleurs blanche, rose à rose lie de vin, voire marron foncé. La rafle est pourrie et les grains s'enfoncent dans la rafle lorsque l'on applique une pression avec les doigts. Les soies et spathes sont collées.

- **Fusarium moniliforme (FM)**

Les grains pourris sont répartis de façon plus aléatoire sur l'épi, seuls ou par îlot de grains (pas de zone privilégiée). Ils présentent une couleur blanc argenté, rose pâle, orange saumon, ou brun clair. Les infections tardives se traduisent par des grains avec des symptômes de tête blanche ou tête étoilée. Le Fusarium moniliforme est un parasite opportuniste et peut se superposer à d'autres pathologies, et s'installer sur des blessures des grains provoquées par des galeries de Pyrale ou Sésamie, des fissures ou impacts de grêle.



Fusarium Graminearum



Fusarium Moniliforme



LUZERNE

- **Le Pseudopeziza - *Pseudopeziza medicaginis***

Biologie : Nombreuses taches foliaires (0,5 à 2 mm) marron foncé, à contour net, sans halo de couleur clair et réparties de façon régulière.

Observation : on note l'apparition de taches de pseudopeziza sur les feuilles âgées ; cependant, l'attaque reste faible.

Evaluation du risque : risque faible.

Gestion du risque : Seule méthode de lutte => la coupe précoce.

- **Le Pepper - Spot**

Biologie : Petites ponctuations noires ou brunes de 2-3 mm de diamètre, entourées d'un halo clair. Lorsque ces taches sont nombreuses la feuille est partiellement ou totalement desséchée

Observation : apparitions de taches de pepper-spot sur les feuilles âgées, cependant l'attaque reste faible.

Evaluation du risque : risque faible.

Gestion du risque : Seule méthode de lutte => la coupe précoce.

- **LEV - Virose à Enation de la Luzerne**








Biologie : Transmis par *Aphis Craccivora* aussi appelé puceron noir de la luzerne. Il transmet un virus qui provoque un flétrissement des feuilles.

Observation : Bien que toutes les plantes présentent des symptômes du virus, l'intensité de celui-ci n'influence pas la récolte, pour le moment.

Gestion du risque : La seule méthode de lutte reste la lutte contre le vecteur (puceron).

Evaluation du risque : risque faible.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Samedi 13 octobre	Dimanche 14 octobre	Lundi 15 octobre	Mardi 16 octobre	Mercredi 17 octobre	Jeudi 18 octobre	Vendredi 19 octobre	Samedi 20 octobre	Dimanche 21 octobre
Haute Corse/ Corse du Sud									
	Quelques passages nuageux en fin de journée sur le relief	Ciel se voilant en journée par l'Ouest ; vent de Sud-Est assez fort	Temps ensoleillé ; vent de Nord-Est assez fort en matinée	Temps ensoleillé ; vent faible à modéré	Temps changeant pouvant donner des averses ; pas d'évolution des températures	Temps changeant pouvant donner des averses ; pas d'évolution des températures	Temps changeant pouvant donner des averses ; pas d'évolution des températures	Temps changeant pouvant donner des averses ; pas d'évolution des températures	Ciel peu nuageux ;

Pour la période du mardi 16 octobre au vendredi 19 octobre, l'indice de confiance de la prévision est de 2 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION :** Retrait des Néonicotinoïdes au 1^{er} septembre : En application de la loi sur la biodiversité de 2016, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant une ou des substances actives de la famille des néonicotinoïdes est interdite depuis le 1er septembre 2018.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE :** Liste des préparations officiellement admises comme produit de biocontrôle (= agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures) ; attention, mise à jour à vérifier régulièrement.

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa est une bactérie nuisible transmise et dispersée par des insectes piqueurs-suceurs (cercopes et cicadelles surtout) qui se nourrissent de la sève brute des plantes. Plusieurs sous-espèces de la bactérie existent, qui peuvent s'attaquer à plus de 250 espèces végétales (olivier, vigne, agrumes, amandiers, laurier rose, prunus, polygales, cistes, genêts...) et ainsi conduire à la dégénérescence massive de certaines espèces d'intérêt économique, mais aussi d'intérêt environnemental, présentes dans le maquis. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent donc un risque important de dissémination.

Depuis sa détection en Corse en juillet 2015, plusieurs centaines de foyers révélant la sous-espèce *multiplex* ont été identifiés, en milieu naturel et péri-urbain, essentiellement en Corse-du-Sud. À la différence de la situation italienne qui présente une autre sous-espèce de bactérie, les productions agricoles ne sont aujourd'hui pas touchées par la maladie en Corse mais la surveillance reste indispensable. Aux USA, la maladie due à la sous espèce *X.f. fastidiosa* sur vigne est connue sous le nom de la maladie de Pierce. La sous-espèce *pauca* est présente en Italie. En Corse, seule la sous-espèce *multiplex* a été détectée. En Espagne continentale et aux Baléares, plusieurs sous espèces ont été identifiées.

Depuis janvier 2018, la Corse mène une stratégie, non plus d'éradication, mais d'enrayement visant à maîtriser la maladie en limitant sa diffusion et en prévenant le risque d'introduction d'une nouvelle-sous espèce. Toute l'île est ainsi déclarée zone infectée : la circulation des plants de végétaux sensibles est possible à l'intérieur du territoire, mais strictement interdite hors de l'île. L'introduction est par ailleurs également réglementée.

La mobilisation de tous est nécessaire dans la prévention et la lutte contre ce fléau. Soyons vigilant !

Pour toute information sur la reconnaissance des symptômes, la liste des végétaux concernés, les vecteurs potentiels et les mesures mises en œuvre, consultez le site de la DRAAF de Corse :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa-en-Corse>

Pour tout signalement de suspicion de symptôme, contacter le numéro vert : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.